



Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

Frontex : les autorités passent les bornes ?!



Des doctrines construites sur du sable... Plusieurs manières de mener en bateau ?

Sommaire

	Communiqué	<i>page 2</i>
	Annexe n°1 : Courrier sur la doctrine d'interception en mer	<i>pages 3 à 5</i>
	Annexe n°2 : Courrier sur les indemnités journalières actualisées	<i>pages 6 à 8</i>
	Annexe n°3 : moyens navals douaniers dans l'espace maritime (tableau & carte)	<i>pages 9 à 11</i>



Frontex : les autorités passent les bornes ?!



Missions : Des ronds dans l'eau ?

La guerre et la misère poussent sur le chemin de l'exil nombre de personnes qui cherchent à trouver refuge par delà les frontières.

En cas de naufrage, le droit de la mer et les coutumes maritimes sont claires : à l'eau on est tous égaux.

On doit porter assistance à toute personne en difficulté.

Cet humanisme pluri-séculaire s'est matérialisé dans la 2^e partie du 20^e siècle dans des conventions internationales, dont la France est signataire.

Pourtant, depuis plusieurs années et plus encore ces derniers mois, ce acquis civilisationnel est peu à peu remis en cause au niveau gouvernemental.

Jusqu'à porter atteinte à l'intégrité d'embarcations et mettre sciemment en danger des gens, sans considération d'âge et de genre !

Dans ce cadre, outre les forces du ministère de l'Intérieur (Police et Gendarmerie), les personnels douaniers du ministère des Finances sont détournés de leurs missions historiques (contrôle des navires, protection de la zone économique exclusive – ZEE) pour faire de l'interception de personnes en mer.



*Des doctrines construites sur du sable ...
Plusieurs manières de mener en bateau ?*



Prise en charge et indemnités :



Une gestion terre à terre ?

Les zones terrestres ne sont pas en reste, avec une participation multinationale notable aux frontières extérieures des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), bordant la Russie, la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie ainsi que les Balkans occidentaux.

Là encore, les personnels douaniers français sont sollicités, à l'image de leurs homologues des autres états membres de l'Union européenne (UE) ainsi que des personnels de gendarmerie et de police nationale.

Pourtant ils se distinguent sur un point : la prise en charge financière !

En effet, malgré une actualisation des indemnités journalières actée depuis plusieurs mois au niveau communautaire, rien n'est décliné au sein de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.).

SOLIDAIRES Douanes saisit donc là aussi la « haute » administration pour rappeler la législation (cf annexes ci-après) !

L'Union européenne (UE) a ses ambitions. Depuis plus de 2 décennies, exit l'idée de services publics européens, ainsi que de champions industriels, au nom du dogme de la concurrence et de la libre-circulation des capitaux. Il en va de même sur la décennie écoulée en matière de politique agricole commune (PAC).

À la place, le budget de l'agence Frontex se renforce. Mais là encore, au bénéfice et aux dépens de qui ?

Paris, le 1^{er} octobre 2025



Annexe n°1

**Courrier de SOLIDAIRES Douanes
adressé au directeur général
le 30/09/2025**

**sur la doctrine d'interception
des personnes migrantes en mer**



Paris, le 30 septembre 2025

Monsieur Florian Colas
Directeur général des Douanes et Droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Évolution de la doctrine d'interception des personnes migrantes en mer.

Monsieur le directeur général,

Au cours des multiples missions qui lui sont confiées, l'administration des douanes, et plus particulièrement sa composante aéromaritime, participe activement au dispositif mis en place à la frontière franco-britannique pour assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer, dans un contexte d'accroissement significatif des tentatives de traversées de la Manche par des personnes exilées.

Depuis de nombreuses années, SOLIDAIRES Douanes s'alarme – et alerte la Direction générale – du traitement dégradant infligé à des êtres humains, dont le tort serait d'être en quête d'une vie digne, loin du fracas de la guerre et des affres de la misère.

Depuis quelques mois, la presse française et internationale documente¹ le considérable durcissement de la doctrine d'interception des personnes migrantes sur le littoral du Nord et du Pas-de-Calais, pour juguler, en vain, les départs vers la Grande-Bretagne. Une doctrine mortifère, qui contrevient aux conventions internationales dont la France est signataire², et dont le seul effet notable est une prise de risque en constante augmentation, avec des traversées toujours plus hasardeuses, des départs toujours plus lointains et des embarcations toujours plus surchargées.

Un nouveau palier a récemment été franchi, avec des interventions des forces de sécurité intérieure, consistant à lacérer des canots pneumatiques déjà à l'eau, sans considération pour la vie et la sécurité des personnes, hommes, femmes ou enfants, se trouvant à leur bord.

Cette pratique, dont des témoignages rapportaient déjà l'existence depuis des mois, est désormais totalement assumée, voire revendiquée par la Place Beauvau³, comme un gage donné au Royaume-Uni à la suite du 37^e sommet franco-britannique⁴.

Ainsi le mois dernier, nous avons appris par la presse⁵ que le Ministère de l'Intérieur envisagerait une nouvelle tactique consistant « à encercler le canot des clandestins avec deux ou trois bateaux semi-rigides pour l'escorter vers un port français ».

1 Sources :

- En français : https://www.liberation.fr/international/europe/royaume-uni-des-garde-cotes-francais-relevant-que-perforer-les-embarcations-de-migrants-ne-les-empechent-pas-de-tenter-la-traversee-20250720_ZQBCWV5SLVBCIJMRR3MC277JXUY/
- En anglais : <https://www.theguardian.com/uk-news/2025/jul/20/leaked-document-shows-boat-slashing-failed-to-stop-migrants-reaching-uk>

2 Sources :

- Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes. Hambourg, 27 avril 1979.
Disponible ici : <https://treaties.un.org/Pages/showDetails.aspx?objid=08000002800d43b3&clang=fr>
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. New York, 15 novembre 2000.
Disponible ici : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-b&chapter=18&clang=fr

3 Source : *Le Monde*, édition du 6 juillet 2025.

Disponible ici : https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/07/06/apres-des-images-de-gendarmes-crevant-a-coups-de-couteau-un-canot-de-migrants-dans-la-manche-la-doctrine-de-la-france-en-question_6619300_3224.html

4 Extraits : « Nous continuons à travailler ensemble sur des approches nouvelles et innovantes pour intercepter les bateaux, comme en témoigne la revue maritime française en cours [...] Nous cherchons à utiliser tous les outils à notre disposition [...] »

Disponible ici : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/07/14/declaration-du-37e-sommet-franco-britannique>

5 Source : *Le Canard enchaîné*, édition du 26 août 2025.

Disponible ici : <https://www.lecanardenchaîne.fr/politique/51674-lutte-contre-les-migrants-retailleur-veut-que-les-flics-se-jettent-a-leau>



Une telle doctrine, inhumaine, absurde et indigne, risque de provoquer des naufrages et des morts, dont la responsabilité morale et pénale reposerait entièrement sur les personnels chargés de mener les interventions.

Monsieur le Directeur, si cette information se traduit, à terme, en consignes données aux agents investis de missions relevant de l'Action de l'État en Mer (AEM), et par conséquent aux unités garde-côtes des douanes, SOLIDAIRES Douanes vous enjoint de prendre une position claire et sans équivoque, en interdisant à toute personne placée sous votre autorité de se livrer à des agissements de cette nature.

Il en va de l'honneur de notre administration.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons sans ambiguïté, veuillez recevoir, monsieur le directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN



Annexe n°2

**Courrier de SOLIDAIRES Douanes
adressé au directeur général
le 30/09/2025**

**sur la non prise en compte
de l'actualisation
des indemnités journalières
Frontex**



Paris, le 30 septembre 2025

Monsieur Florian Colas
Directeur général des Douanes et Droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Non prise en compte de l'actualisation des indemnités journalières Frontex.

Réf. : – N°1 : Règlement n° 31 (C.E.E) 11 (C.E.E.A.) fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (annexe VII, article 13) ;
– N°2 : Règlement délégué (UE) 2025/693 de la Commission du 26 février 2025 portant sur le réexamen du barème applicable aux missions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne dans les États membres, publié le 12 mai 2025 au Journal officiel de l'Union européenne.

Monsieur le directeur général,

Nous vous saisissons sur une problématique de prise en charge des frais de missions exercées sous l'égide de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

Depuis plusieurs mois, l'indemnité journalière fixée statutairement au niveau européen (*voir référence n°1 en entête¹*) est actualisée.
Cette actualisation, actée depuis fin février, est promulguée officiellement depuis la mi-mai 2025 (*voir référence n°2 en entête²*).

Voici, sans être exhaustifs, quelques évolutions :

Destination	Plafond des frais d'hébergement (hôtel)			Indemnité journalière		
	Ancien barème	Nouveau barème	Évolution	Ancien barème	Nouveau barème	Évolution
Espagne	128 €	154 €	+26 €	88 €	101 €	+13 €
Estonie	105 €	118 €	+13 €	80 €	125 €	+45 €
France	180 €	212 €	+32 €	102 €	127 €	+25 €
Grèce	112 €	134 €	+22 €	82 €	108 €	+26 €
Italie	148 €	178 €	+30 €	98 €	116 €	+18 €
Pologne	116 €	126 €	+10 €	67 €	95 €	+28 €
Slovaquie	100 €	120 €	+20 €	74 €	104 €	+30 €

Alors que des fonctionnaires français en poste dans d'autres administrations sont d'ores et déjà indemnisés selon le nouveau barème, cela n'est toujours pas le cas au sein de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.).

Pire, des collègues douaniers rentrant de mission Frontex et s'étonnant d'être indemnisés sur la base de l'ancien barème se voient opposer une fin de non recevoir par la sous-direction Finances et achats (SD-Fin).

Par exemple, malgré un déploiement en Slovaquie à partir du 10 juin, c'est-à-dire postérieur à la parution du règlement d'actualisation, il leur est répondu qu'aucune information officielle n'ayant été communiquée par Frontex, rien ne sera fait.

1 Source : [https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/1962/31\(1\)/oj](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/1962/31(1)/oj)

Version consolidée actuelle : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20250513&qid=1759248778071>

2 Source : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg_del/2025/693/oj/fra

Or le règlement est clair. Publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), il est d'application immédiate. Sa consultation, publique, permet de s'en convaincre.

Cette actualisation ne tombe pas du ciel. Elle correspond à une hausse du coût de la vie et tout particulièrement des frais d'hébergement, dans les zones de déploiement des personnels Frontex.

C'est pourquoi, nous vous demandons une régularisation avec effet rétroactif, à la date du jour suivant la publication du règlement au JOUE, tel que prévu à l'article 2 du règlement, c'est-à-dire à compter du 13 mai 2025.

Par ailleurs, il paraît important de rappeler ici que le séjour temporaire en France est à prendre en compte pour la prise en charge de frais exceptionnels de transport, liés à l'acheminement en toute sécurité des effets professionnels et de l'armement. En l'occurrence de frais de taxi depuis le lieu d'hébergement vers la gare et/ou l'aéroport, et réciproquement.

Dans l'attente d'un examen attentif de notre demande, veuillez recevoir, monsieur le directeur général, l'assurance de notre considération distinguée

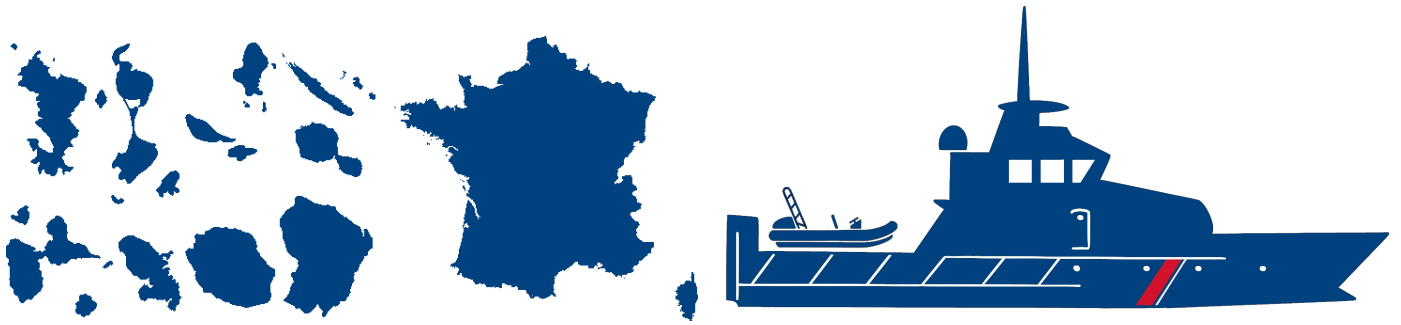
P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN



Annexe n°3

Moyens navals douaniers dans l'espace maritime

**(tableau en page 10 & carte en page 11,
présentant l'existant
et les propositions SOLIDAIRES Douanes)**



Annexe : tableau des moyens navals douaniers dans l'espace maritime français – octobre 2025

Océan	Territoire	Espace maritime		Superficie (km²)					Navires DGDDI	Moyens garde-côtes : effectifs marins DGDDI		
				Eaux intérieures	Mer (eaux territoriale(s)	ZEE (Zone Economique Exclusive)	Plateau continental	Total		+ proposition de revendicatif SOLIDAIRES Douanes (classé par rang de priorité A, B, C)		
Atlantique	France européenne (« métropolitaine »)	Hexagone / Partie continentale	Mer du Nord	15 478	35 773	536	0	371 096	5	86 (66 à Boulogne + 20 à Dunkerque)		
			Manche - Atlantique			210 375			5	Manche : 44 (18 à Cherbourg + 7 à Granville + 19 à S'-Malo) Atlantique : 117 (37 à Brest + 17 à Lorient + 8 à Saint-Nazaire + 25 à La Rochelle + 10 à Hendaye)	Revend° C : 1 navire au Havre/Dieppe/Tréport + Ouistreham +Lézardrieux/Tréguier +Concarneau + Les Sables d'Olonne et/ou Royan + Arcachon	
			Façade Méditerranée		11 055	86 212			10	174 (18 à Port-Vendres + 21 à Sète + 8 à Grande-Motte + 6 à Port-de-Bouc + 21 à Marseille + 8 à Bandol + 52 à Toulon + 7 à Hyères + 6 à Sainte-Maxime + 27 à Nice)	Revend° C : 1 navire à Port-La-Nouvelle + Port-Camargue + Menton et/ou Monaco	
		Corse	1 272	10 395	0	2	34 (17 à Ajaccio + 17 à Bastia)		Revend° C : 1 navire à Porto-Vecchio			
		Total France européenne (« métropolitaine »)			16 750	57 223	297 123	0	371 096	22	455 soit 1 marin / 816 km²	
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Total Saint-Pierre-et-Miquelon		180	3 473	8 734	0	12 387	0	0 soit 0 marin / 12 387 km²	Revendication C : 1 navire à Saint-Pierre	
	Antilles-Guyane	Antilles françaises	Saint-Martin	41	2 412	2 665	0	151 076	1	19 (Marigot)		
			Saint-Barthélemy	84					0	0	0	Revendication C : 1 navire à Gustavia
			Guadeloupe	2 881	6 653	123 483			7 434	3	23 (14+5 à P ^{re} -à-Pitre + 4 à Basse-Terre)	Revendication C : 1 navire à Marie-Galante
			Martinique	463	4 960					3	26 (17+4 Fort-de-France + 5 Le Marin)	
			(Sous-total Antilles)	(3 469)	(14 025)	(126 148)	(7 434)		(151 076)	(7)	(68 soit 1 marin / 2 222 km²)	
		Guyane	2 950	6 810	121 746	69 955	201 461	1	16 (à Kourou) soit 1 marin / 12 591 km²	Revend° C : 1 navire à S'-Laurent et/ou Dégrad des Cannes		
		Total Antilles-Guyane			6 419	20 835	247 894	77 389	352 537	8	84 soit 1 marin / 4 197 km²	
	Total océan Atlantique			23 349	81 531	553 751	77 389	736 020	30	539 soit 1 marin / 1 366 km²		
Indien	Mayotte-Îles Éparses-La Réunion	Mayotte	1 120	4 942	63 176	0	69 238	0	0 marin / 69 238 km²	Revendication B : 2 navires (à Dzaoudzi) → 1 navire 20m pour exercer à Mayotte (lagon) → 1 navire 35m pour exercer aux Îles Éparses		
		Îles Éparses	Îles Glorieuses	0	2 425	43 648	0	46 073	0		0 marin / 634 853 km²	
			Juan de Nova	0	2 253	306 511		313 377	0			
			Bassas da India	60	2 411							
			Europa	0	2 142							
			Tromelin	0	1 641	273 762		275 403	0			
			(Sous-total Îles Éparses	(60)	(10 872)	(623 921)	(0)	(634 853)	(0)		(0 marin / 634 853 km²)	
		La Réunion	28	5 902	311 426	58 121	375 477	0	0 marin / 375 477 km²	Revendication C : 2 navires au Port (1 patrouilleur pour les TAAF)		
	Total Mayotte-Îles Éparses-La Réunion			1 208	21 716	998 523	58 121	1 079 568	0	0 marin / 1 079 568 km²		
	Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF), hors Îles Éparses	Îles Amsterdam et Saint-Paul		3	4 008	506 688	93 202	603 901	0	0 marin / 2 163 558 km²		
		Archipel Crozet		65	9 107	563 747	0	572 919	0			
		Îles Kerguelen		5 427	17 567	542 729	421 015	986 738	0			
		Terre-Adélie		0	0	0	0	0	0			
Sous-total TAAF			5 495	30 682	1 613 164	514 217	2 163 558	0	0 marin / 2 163 558 km²			
Total océan Indien			6 703	52 398	2 611 687	572 338	3 243 126	0	0 marin / 3 243 126 km²			
Pacifique	Nouvelle-Calédonie	Îles Loyauté		7 146	13 872	1 240 601	75 570	1 440 161	0	0 marin / 1 440 161 km²	Revendication A : 1 navire à Wé (Lifou)	
		Grande Terre (dont l'Île-des-Pins)		28 766	37 269						Revend° A : 1 navire à Nouméa + 1 en Province Nord à Koumac et/ou Vavouto, Népoui, Hienghène + 1 en Province Sud à l'île des Pins	
		Autres dépendances (Chesterfield, Walpole, etc)		6 715	30 222							
		Total Nouvelle-Calédonie			42 627	81 363	1 240 601	75 570	1 440 161	0	0 marin / 1 440 161 km²	
	Wallis-et-Futuna	Total Wallis-et-Futuna		189	5 632	256 742	0	262 563	0	0 marin / 262 563 km²	Revendication C : 1 navire à Wallis	
	Polynésie-Française	Îles Marquises		211	23 580	4 541 204	0	4 793 620	0	0 marin / 4 793 620 km²	Revendication C : 1 navire 20m à Nuku Hiva et/ou Hiva Oa	
		Îles de la Société (Îles sous le vent / du vent)		903	29 708				0		Revend° A : 2 navires à Papeete (patrouilleur + vedette pour lagon)	
		Îles Tuamotu		13 178	164 288				0		Revendication C : 1 navire à Rangiroa et/ou Hao, Fakarava, Makemo	
		Îles Gambier		425	5 319				0		Revendication C : 1 navire à Mangareva	
		Îles Australes		173	14 631				0		Revendication C : 1 navire à Tubuai et/ou Rurutu	
	Total Polynésie-Française			14 890	237 526	4 541 204	0	4 793 620	0	0 marin / 4 793 620 km²		
Île de la Passion (Clipperton)	Total Île de la Passion (Clipperton)		0	1 812	434 619	0	436 431	0	0 marin / 436 431 km²			
Total océan Pacifique			57 706	326 333	6 473 166	75 570	6 932 775	0	0 marin / 6 932 775 km²			
Tous océans			87 758	460 262	9 638 604	725 297	10 911 921	30	539 soit 1 marin / 20 245 km²			

[illegible]

Le diagramme illustre la ZEE française sur un fond bleu. Les zones sont représentées par des formes géométriques colorées : un cercle bleu pour la ZEE, un cercle orange pour la mer territoriale, un triangle gris pour le plateau continental, un rectangle vert pour les territoires français, et un rectangle blanc pour les autres territoires. Les illustrations des navires de garde-côtes (PGC, VGC, VSR) sont placées à côté de leurs descriptions respectives. Une échelle de distance en milles marins est située en bas.

Zone économique exclusive (ZEE)

Mer territoriale avec la zone contiguë (limite extérieure)

Plateau continental

Territoires français

Territoires autres

Patrouilleurs garde-côtes
(PGC : longueur > 30m)
- existants (en bleu)
- revendiqués (en rouge)

Vedettes garde-côtes
(VGC : longueur de 20-30m)
- existantes (en bleu)
- revendiquées (en rouge)

Vedettes de surveillance rapprochée
(VSR : longueur de 12 à 20m)
- existantes (en bleu)
- revendiquées (en rouge)

0 100 200 300 400 Milles marins

Distance

Carte réalisée en se basant sur les travaux du Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM ; limitesmaritimes.gouv.fr)

Solidaires

DOUANES

Tél : 01 73 73 12 50

Courriel : contact@solidaires-douanes.org

93 bis rue de Montreuil, b^{te} 56, 75011 Paris

OCÉAN
PACIFIQUE

Océan
Indien

OCÉAN
ATLANTIQUE

Amsterdam

Saint-Paul

Archipel Crozet

des Apôtres

des Cochons

des Pingouins

Île de l'Est

Île de la Possession

Îles Kerguelen

Guyane

**Saint-Pierre-
et Miquelon**

Frontex : Les autorités passent les bornes ?!



*Des doctrines construites sur du sable ...
Plusieurs manières de mener en bateau ?*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !